

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

**Séance générale du 7 août 2017**

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS**

À une séance générale du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce septième jour du mois d'août deux mille dix-sept, à laquelle séance sont présents :

Présent (s) : Madame Donatha Lajoie, Conseillère  
Monsieur Alexandre Girard, Conseiller  
Madame Nicole Boudreault Côté, Conseillère  
Madame Isabelle Vézina, Conseillère  
Monsieur Joseph-Louis Girard, Conseiller

Absente (s) : Madame Marie-Claude Gilbert, Conseillère

Formant quorum, sous la présidence de son Honneur la Mairesse Madame Mélissa Girard, il a été adopté ce qui suit :

**1 – MOMENTS DE RÉFLEXION**

Mme Mélissa Girard, Mairesse invite l'assemblée à un moment de réflexion.

**2 - CONSTATATION DU QUORUM**

La Mairesse constate la présence de cinq (5) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

**3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal du 10 juillet 2017;
5. Remboursement de la petite caisse;
6. Dépôt du rapport 2016 sur l'usage de l'eau potable;
7. Avis de motion pour abroger le règlement #228-46 concernant la rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux;
8. Adoption du règlement omnibus #228-66 modifiant le Plan d'urbanisme #228-34, le règlement de lotissement #228-36, le règlement sur l'émission des permis et certificats #228-38 et le règlement de zonage #228-35 de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts;
9. Demande de raccordement aux services municipaux;
10. Demande de dérogation mineure pour un terrain situé au 30 rue de l'Horizon;
11. Adjudication du contrat de déneigement 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020;
12. Adjudication du contrat pour la réhabilitation des conduites d'égouts sanitaires de la municipalité;
13. Permission de voirie au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
14. Tarification pour le transfert du nouveau rôle d'évaluation triennal dans CIM;
15. Programme Accès-Loisirs automne 2017;
16. Invitation au Colloque annuel de l'ADMQ pour la zone 15;

17. Invitation au tournoi de golf de la Chambre de Commerce de Charlevoix;
18. Autorisation pour des courses de vtt au Resto Bar le Grenier;
19. Varia;  
A)
20. Comptes à ratifier de juillet 2017;
21. Comptes à payer de juillet 2017;
22. Salaires du mois de juillet 2017;
23. Rapport de la mairesse, des conseillers et des conseillères;
24. Période de questions allouée aux contribuables;
25. Levée de l'assemblée.

#### RÉSOLUTION 2017-08-3549

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Madame la Mairesse et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant.

#### **4 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 JUILLET 2017**

#### RÉSOLUTION 2017-08-3550

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le procès-verbal du 10 juillet 2017 soit, par la présente, adopté tel que rédigé et produit aux membres de ce Conseil.

#### **5 – REMBOURSEMENT DE LA PETITE CAISSE**

#### RÉSOLUTION 2017-08-3551

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nicole Boudreault Côté et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts autorise le renflouement de la petite caisse au montant de 211,30\$ afin de revenir au montant initial de 200,00\$ ayant tous reçu une copie des pièces justificatives des dépenses effectuées.

#### **6 – DÉPÔT DU RAPPORT 2016 SUR L'USAGE DE L'EAU POTABLE**

#### RÉSOLUTION 2017-08-3552

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ENTÉRINER le dépôt du rapport sur l'eau potable pour 2016.

#### **7 – AVIS DE MOTION POUR ABROGER LE RÈGLEMENT #228-46 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION PAYABLE LORS D'ÉLECTIONS ET DE RÉFÉRENDUMS MUNICIPAUX**

#### RÉSOLUTION 2017-08-3553

Avis de motion a été donné par la conseillère Isabelle Vézina pour abroger le règlement #228-46 concernant la rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux.

**8 – ADOPTION DU RÈGLEMENT OMNIBUS #228-66 MODIFIANT LE  
PLAN D'URBANISME #228-34, LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT  
#228-36, LE RÈGLEMENT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET  
CERTIFICATS #228-38 ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #228-35 DE LA  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS**

**RÉSOLUTION 2017-08-3554**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ADOPTER le règlement #228-66 modifiant le plan d'urbanisme #228-34, le règlement de lotissement #228-36, le règlement sur l'émission des permis et certificats #228-38 et le règlement de zonage #228-35 de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts.

**9 – DEMANDE DE RACCORDEMENT AUX SERVICES MUNICIPAUX**

**RÉSOLUTION 2017-08-3555**

CONSIDÉRANT une demande écrite pour qu'une nouvelle construction sur la rue Notre-Dame soit connectée sur le réseau d'aqueduc et d'égout de la municipalité;

CONSIDÉRANT que seul l'égout passe devant cette future propriété;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'AUTORISER le raccordement au réseau d'égout pour la propriété qui sera située au 33A rue Notre-Dame.

**10 – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR UN TERRAIN SITUÉ  
AU 30 RUE DE L'HORIZON**

**RÉSOLUTION 2017-08-3556**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure déposée le 20 juillet 2017;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de réputer conforme la construction d'une remise attenante à la résidence alors que le tableau 1 de l'article 6.2.3 du Règlement de zonage numéro 228-35 de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts interdit cette construction attenante au bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que cette dérogation mineure concerne un terrain situé sur une partie du lot 127 du Cadastre du Canton de Desales, au 30 rue de l'Horizon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ACCEPTER la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) concernant la propriété située au 30 rue de l'Horizon sur une partie du lot 127 du Cadastre du Canton Desales conditionnellement au dépôt d'un nouvel avis public venant corriger l'adresse de la propriété concernée soit le 33 rue de l'Horizon sur le lot 127-10. Une séance extraordinaire aura lieu le 24 août à 17h00.

**11 – ADJUDICATION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT 2017-2018, 2018-2019 ET 2019-2020**

**RÉSOLUTION 2017-08-3557**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-des-Monts doit procéder à un appel d'offres publiques pour octroyer le contrat de déneigement d'une durée de 3 ans;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres sont :

- Excavation NF St-Gelais inc. 255 934,35\$
- Da.Re.L Excavation inc. 277 664,64\$
- Béton Dallaire Ltée. 413 907,42\$

CONSIDÉRANT que la soumission d'Excavation NF St-Gelais Inc. est conforme aux exigences;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Boudreault Côté et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Monts adjuge au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation NF St-Gelais Inc., le contrat de déneigement des chemins d'hiver 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 au montant de 255 934,35\$ incluant les taxes applicables;

QUE les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution fassent foi de contrat entre les parties;

QUE Madame Marcelle Pedneault, d.g. secrétaire-trésorière, ou Monsieur Benoît Côté d.g. secrétaire-trésorier adjoint et Mme Mélissa Girard, mairesse, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tout document utile à cette fin.

**12 – ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RÉHABILITATION DES CONDUITES D'ÉGOUTS SANITAIRES DE LA MUNICIPALITÉ**

**RÉSOLUTION 2017-08-3558**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-des-Monts doit procéder à un appel d'offres par invitation écrite pour octroyer le contrat de réhabilitation des conduites d'égouts sanitaires de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres par invitation écrite est :

- AGI Environnement Inc. 73 029,82\$

CONSIDÉRANT que la soumission d'AGI Environnement Inc. est conformes aux exigences;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Monts adjuge au plus bas soumissionnaire conforme, soit AGI Environnement Inc., le contrat de réhabilitation des conduites d'égouts sanitaires au montant de 73 029,82\$ incluant les taxes applicables;

QUE les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution fassent foi de contrat entre les parties;

QUE Madame Marcelle Pedneault, d.g. secrétaire-trésorière, ou Monsieur Benoît Côté d.g. secrétaire-trésorier adjoint et Mme Mélissa Girard, mairesse, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tout document utile à cette fin.

**13 – PERMISSION DE VOIRIE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE  
LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES  
TRANSPORTS**

**RÉSOLUTION 2017-08-3559**

CONSIDÉRANT une demande d'un citoyen de la rue Notre-Dame pour se brancher sur le réseau d'égout;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports procède actuellement au remplacement d'un ponceau dans ce secteur situé en bas de la côte du rang 2;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite profiter de cette occasion pour installer des tuyaux d'eau et d'égout pour traverser la route;

CONSIDÉRANT que les seuls coûts reliés à cette opportunité sont de fournir la tuyauterie et d'effectuer la demande de permission de voirie;

CONSIDÉRANT que cette partie de route (rang 2) est sous la responsabilité du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts dépose une demande de permission de voirie au Ministère des Transports afin de pouvoir exécuter la pose de tuyaux d'aqueduc et d'égout pour traverser la route.

**14 – TARIFICATION POUR LE TRANSFERT DU NOUVEAU RÔLE  
D'ÉVALUATION TRIENNAL DANS CIM**

**RÉSOLUTION 2017-08-3560**

CONSIDÉRANT qu'un nouveau rôle triennal sera en vigueur à partir de 2018;

CONSIDÉRANT que ce nouveau rôle doit être intégré dans le logiciel de la municipalité;

CONSIDÉRANT une offre de la Coopérative d'Informatique Municipale (CIM) au montant de 395\$ pour effectuer le transfert du rôle triennal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE PAYER un montant de 395\$ plus les taxes applicables à la CIM pour qu'elle procède au transfert du rôle d'évaluation 2018-2019-2020 et d'autoriser le paiement.

**15 – PROGRAMME ACCÈS-LOISIRS AUTOMNE 2017**

**RÉSOLUTION 2017-08-3561**

CONSIDÉRANT la mise en place du programme Accès-Loisirs à l'automne 2017 dans la MRC Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT la résolution 2016-11-3319 adoptée en novembre dernier à propos de la mise en place de ce programme;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité participante doit offrir 3 places minimum pour des activités se déroulant cet automne;

CONSIDÉRANT que ce programme vise à rendre possible la pratique d'activités sportives et récréatives à des citoyens dont les revenus sont limités;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'OFFRIR des activités d'une valeur totale de 100\$ soit : 3 séances de zumba à la salle de l'âge d'or de la municipalité (valeur de 30\$) une carte de 10 bains au complexe sportif de La Malbaie (valeur de 34\$), 1 mois de conditionnement physique au Gym Santé Plus de Clermont (valeur de 35\$) et d'acheminer les détails à Mme Émilie Dufour Conseillère en développement social et responsable du développement social intégré de Charlevoix.

**16 – INVITATION AU COLLOQUE ANNUEL DE L'ADMQ POUR LA ZONE 15**

**RÉSOLUTION 2017-08-3562**

CONSIDÉRANT le tenue du colloque de la zone 15 de l'ADMQ les 13, 14 et 15 septembre 2017;

CONSIDÉRANT un coût de 200,00\$ pour assister à ce colloque qui se tiendra à l'Hôtel Baie-Saint-Paul;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'AUTORISER la directrice générale Madame Marcelle Pedneault à assister à ce colloque au coût de 200,00\$, de payer les frais inhérents et d'autoriser le paiement.

**17 – INVITATION AU TOURNOI DE GOLF DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE CHARLEVOIX**

**RÉSOLUTION 2017-08-3563**

CONSIDÉRANT une invitation au tournoi de golf bénéfice de la Chambre de commerce de Charlevoix qui aura lieu le vendredi 25 août au club de golf Le Loup de Baie-Saint-Paul dès 11h00;

CONSIDÉRANT un coût de 165\$ pour un non-membre incluant le lunch, le droit de jeu avec voiturette et le repas d'après-tournoi;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE REFUSER la demande faute de disponibilité du Conseil.

**18 – AUTORISATION POUR DES COURSES DE VTT AU RESTO BAR LE GRENIER**

**RÉSOLUTION 2017-08-3564**

CONSIDÉRANT une demande du Resto Bar le Grenier qui souhaite organiser des courses de vtt le 9 septembre prochain;

CONSIDÉRANT que le promoteur de l'évènement est M. Sébastien Tremblay (SMT Performance Évènements);

CONSIDÉRANT que le Resto Bar le Grenier devra fournir une preuve d'assurances pour cet évènement, aviser la sûreté du Québec et faire le nécessaire pour le stationnement des véhicules le long de la rue de la Forêt;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE PERMETTRE la tenue de courses de vtt sur le terrain du Resto Bar le Grenier le 9 septembre 2017 si les conditions mentionnées ci-haut sont respectées.

### **19 – VARIA**

#### **20 – COMPTES À RATIFIER DE JUILLET 2017**

##### **RÉSOLUTION 2017-08-3565**

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

|                          |                    |
|--------------------------|--------------------|
| Fonds d'administration : | 11 294,41\$        |
| Eau potable :            | <u>631,01\$</u>    |
| <b>Total :</b>           | <b>11 925,42\$</b> |

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Boudreault Côté et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS 1940-1941-1942-1943-1947-1952-1954.

#### **21 – COMPTES À PAYER DE JUILLET 2017**

##### **RÉSOLUTION 2017-08-3566**

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de juillet 2017 :

|                          |                    |
|--------------------------|--------------------|
| Eau potable :            | 299,19\$           |
| Eau usée :               | 1 685,59\$         |
| Fonds d'administration : | <u>54 750,78\$</u> |
| <b>TOTAL :</b>           | <b>56 735,56\$</b> |

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2017 au montant de 56 735,56\$ et autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant de 56 735,56\$;

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

#### **22 – SALAIRES DU MOIS DE JUILLET 2017**

##### **RÉSOLUTION 2017-08-3567**

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de juillet 2017 au montant de 18 342,23\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de juillet 2017 au montant de 18 342,23\$.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS 1939-1944-1946-1948-1949-1950-1951-1953-1955-1956.

**23 – RAPPORT DE LA MAIRESSE, DES CONSEILLERS ET DES  
CONSEILLÈRES**

La Mairesse et les conseillers (ères) font leur rapport.

**24 – PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES**

**25 – LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**RÉSOLUTION 2017-08-3568**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit levée. Il est 7 heures 32 minutes.

---

Mélissa Girard  
Mairesse

---

Marcelle Pedneault  
Directrice générale

La mairesse déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent p.v. signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement. Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 11 septembre 2017.

En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.